

Atout-jeunes

Votre enfant désire pratiquer une activité à l'année ? La Ville d'Annemasse propose des bons "Atout-Jeunes".

Les enfants et jeunes de 0 à 17 ans qui pratiquent une activité régulière à l'année peuvent bénéficier de coupons de réduction. Ces aides permettent aux enfants d'avoir accès à des activités diversifiées à moindre coût.

Pour quelles activités ?

L'Atout-jeunes est proposé dans le cadre des activités organisées par les partenaires de la Ville d'Annemasse.

Listes des partenaires



Les conditions d'attribution

La réduction est déterminée selon le quotient familial, calculé à partir du dernier avis d'imposition de la famille.

Les bons sont délivrés aux familles, en se présentant au service Aquarel (accueil Qualité Relation aux usagers), muni :

- D'un justificatif de domicile de moins de 3 mois : téléphone fixe ou facture électricité, gaz, eau ou quittance de loyer ;
- Du livret de famille ;
- Du dernier avis d'imposition de la famille.